



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 204/2022
SÉANCE N°13 DU 5 DÉCEMBRE 2022

OFFICE DE TOURISME DE LAVAL AGGLOMÉRATION – SUBVENTION INVESTISSEMENT 2022 – AVENANT N° 4 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE DU 25 JUILLET 2019

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 29 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 30), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 48), Christine Dubois, Patrick Péniguel (jusqu'à 18 h 15), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 10), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet et Antoine Caplan, membres du bureau.

Étaient représentés

Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Olivier Barré (à partir de 18 h 15), Patrice Morin a donné pouvoir à Nadège Davoust.

Étaient absents ou excusés

Julien Brocail, David Cardoso, membres du bureau.

Liste des délibérations affichée le : 9 décembre 2022.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

OFFICE DE TOURISME DE LAVAL AGGLOMÉRATION – SUBVENTION INVESTISSEMENT 2022 – AVENANT N° 4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE DU 25 JUILLET 2019

Rapporteur : Patrick Péniguel

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2022 adopté le 20 décembre 2021,

Considérant la proposition de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération d'investir dans des hébergements pour accroître l'offre d'hébergement touristique,

Considérant l'avenant n° 4 joint en annexe à la présente délibération,

Après avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve les termes de l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle passée avec l'Office de Tourisme de Laval Agglomération joint en annexe de la présente délibération.

Article 2

Le versement de la subvention d'investissement estimé à 100 000 € HT sera versé à l'Office de Tourisme de Laval Agglomération sur production des factures acquittées.

Article 3

Il y a lieu d'affecter la totalité des crédits relatifs au fonds d'aide à l'immobilier touristique (ligne de crédit n° 22889 nature 20422) soit 100 000 € sur la ligne n° 11570 nature 20421 subvention d'équipements.

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Patrick Péniguel en sa qualité de président, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Fabien Robin, Bruno Flécharde et Olivier Barré en leur qualité de membres du conseil d'administration de l'Office de Tourisme, ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221205-S13-BC-204-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Mise en ligne : le 15-12-22